

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

---

RELATIVE À L'INSTAURATION D'UNE PRÉSUMPTION D'EXPLOITATION DES  
CONTENUS CULTURELS PAR LES FOURNISSEURS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE -  
(N° 2864)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 108 (Rect)

présenté par  
M. Kervran

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application de la présente loi.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de prévoir la prise d'un décret pour encadrer les modalités d'application de la proposition de loi.